

**REUNION DU CONSEIL LOCAL de DEVELOPPEMENT (CLD) VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
DU JEUDI 5 JUILLET 2007 à SAINT LAURENT DU PAPE**

Etaient présents : Gérard BARRAS, Dominique BAZERQUE, Michel CHAUDY, Jean-Louis CHOVIN, Gérard CLEMENT, Corinne DAOUD, Jacques FRANCOIS, Marcel HUDELOT, Isabelle LAMBERT, Pierre-Antoine LANDEL, Olivier IBARRA, Serge VILLARD.

Etaient excusés : Michèle ROCHE, Gérard COLOMBIER, Gérard FILLON, Régis AUBENAS, Jean-Daniel BALAYN, Clotilde CHANAL, Jean-Michel CREISSON, Marinette FEUILLADE, Jean GERMAIN, Pascal MANTAUT, Sylvie RAUTERBERG, Pierre RIGUET, Odile ROBERT, Didier THUNOT.

Assistaient : Nadège DALLARD, Maëlys CHOMEL,

En début de réunion, Pierre-Antoine LANDEL a présenté Nadège DALLARD, qui a été nommée animatrice du CLD, pour 6 mois à mi temps. Elle peut être jointe dans les locaux du SMEOV :

SMEOV Château du Bousquet, 07800 Saint Laurent du Pape
Tel accueil : 04.75.60.77.80, Tel CLD : 04.75.60.77.84, Fax : 04.75.56.31.67
Mail : cld.valdac@orange.fr Blog Internet : <http://cldvdac.blog4ever.com>

En outre, Gérard FILLON, du Comité Départemental Olympique et sportif de l'Ardèche a porté à notre connaissance quelques informations :

- 1 - le Comité Régional Olympique et Sportif Rhône Alpes organise ce même 5 juillet une réunion avec les Ligues et Comités sur **"activités de sports loisirs de nature et développement durable autour du Rhône "** dans le cadre d'une opération en partenariat avec la Région. Notre projet avec le Comité de canoë kayak est de recenser besoins, attentes et offres. Le périmètre VALDAC est une zone concernée.
- 2-- Nous élaborons également un autre projet territorialisé (suivant CDRA) banque de données qui sera plus complètement finalisé en septembre et présenté à l'ensemble des Présidents de CLD de RA (44) et aux représentants du Mouvement sportif dans ces territoires (29 septembre - Bourgoin Jallieu).
- 3- La Région après avoir fait une étude sur 5 territoires tests doit (si ce n'est fait) lancer la même opération sur VALDAC.

Ordre du jour de la réunion

- Introduction :
- Présentation du diagnostic PSADER : Mr Michel LETANG, Maire de TOULAUD, Président du comité de pilotage PSADER et Maëlys CHOMEL, animatrice
- Eléments d'introduction à la discussion : Isabelle LAMBERT et Olivier IBARRA
- Discussion et propositions

1. Introduction

La démarche PSADER a fait l'objet d'une première présentation auprès du CLD le 30 mai dernier, par Maëlys CHOMEL, animatrice de la démarche au niveau du

territoire Valence Drôme Ardèche Centre. La Région accompagne la mise en œuvre d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) pour :

- renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial ;
- positionner l'agriculture dans la stratégie globale de développement économique du territoire ;
- aider les agriculteurs à s'adapter à l'évolution du monde rural ;
- rechercher un équilibre entre espaces naturels, agricoles ou forestiers et espaces urbanisés, organiser la multifonctionnalité de ces espaces ;
- résorber la fracture entre les espaces dynamiques et les espaces en recul économique et social.

Il y aura un PSADER du Parc Naturel régional et un PSADER VALDAC. Le parc des monts d'Ardèche travaille sur un projet visant à rémunérer le travail des agriculteurs pour la sauvegarde des paysages. Après l'identification d'espaces à enjeux, des conventions seront passées avec les agriculteurs et le PNR pour prendre en compte la dimension paysagère. Maëlys CHOMEL, animatrice PSADER VALDAC a présenté le 30 mai dernier la méthode d'élaboration du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural VALDAC. Trois temps sont prévus : le diagnostic (en cours), les travaux de groupes sur 4 objectifs et la définition de fiches actions.

Le CLD est sollicité pour donner son avis pour le diagnostic et les objectifs. Après une présentation du diagnostic PSADER, Olivier IBARRA et Isabelle LAMBERT qui représentent le CLD au sein de la commission du PSADER ont proposé une première analyse de la démarche. Cette présentation a été suivie d'un débat sous forme de questions réponses, puis de la formulation de propositions.

2. Présentation du diagnostic PSADER : Mr Michel LETANG, maire de TOULAUD, responsable du comité de pilotage PSADER et Maëlys CHOMEL

La présentation a reposé sur le diagnostic qui a été transmis par voie électronique aux membres du CLD. Monsieur Michel LETANG a introduit le débat en soulignant le CLD comme organe de conseils important. L'objectif est d'aboutir et à une mise au point du diagnostic qui doit être validé le 12 juillet, puis à une acceptation au mois de janvier du PSADER. Maëlys CHOMEL a ensuite présenté le diagnostic sur la base d'un Powerpoint joint au présent compte rendu.

3. Eléments d'introduction à la discussion : Isabelle LAMBERT et Olivier IBARRA

Olivier IBARRA a présenté des remarques sur la forme, suite aux deux premières du PSADER. Les Chambres d'Agriculture sont très bien représentées, alors que les représentants d'autres organisations sont moins présents. Le CLD est perçu avec un rôle secondaire, et son rôle mérite d'être explicité. Isabelle LAMBERT a souligné la faiblesse des aides que représente le PSADER. La dépense totale serait de 535 000 euros par an pour tous les acteurs du PSADER. Ce programme est une mesure parmi 25 qui sont définies au niveau régional, qui ne peuvent pas se cumuler entre elles. Elle s'interroge aussi sur le rôle du CLD dans le PSADER.

PA LANDEL précise la conception du rôle du CLD développée depuis deux ans. Il s'agit de permettre la rencontre et l'expression d'acteurs du territoire, et d'émettre des propositions. Le CLD n'est pas représentatif de quiconque, mais ses membres sont des acteurs du territoire porteurs d'idées, d'actions et de propositions. Le CLD intervient en proposant des analyses et en formulant des propositions. Les élus, détenteurs de la représentativité que leur confère l'élection, ont pour rôle de hiérarchiser et de décider. Dans le cas présent, le CLD s'efforce de permettre la rencontre entre des agriculteurs et des non agriculteurs et d'émettre des idées.

Le PSADER. doit être l'occasion de chercher un compromis entre la participation de l'ensemble des acteurs du territoire et le poids des grandes structures organisées. Il s'agit de ne pas oublier les petites structures qui souhaiteraient participer, et d'éviter de financer les actions de développement agricoles « classiques », en particulier des Chambres d'Agriculture, qui étaient auparavant financées par l'Etat ou les organisations professionnelles, et qui ne le sont plus, du fait de la volonté de l'Etat, et d'une partie des professionnels. Les collectivités territoriales n'ont pas vocation à se substituer systématiquement à ces désengagements.

Plusieurs questions ont été posées :

- Quelle prise en compte de l'excellent diagnostic foncier réalisé par la SAFER ? Réponse : attente de la validation par le comité de pilotage CDRA ;
- Y a t il des zones où la collecte du lait a été arrêtée ? Réponse oui, des solutions qui tendent à limiter le problème ont été recherchées. Il faut souligner aussi la non réalisation des quotas ardéchois ;
- L'opposition entre une zone où l'agriculture serait en difficulté (en Ardèche) et une zone où l'agriculture serait dynamique (en vallée du Rhône), est t elle opérationnelle ? L'agriculture qui était très puissante en vallée du Rhône ne se désagrège t elle pas sous l'effet de l'urbanisme ?
- L'hydraulique est elle éligible dans les 24 autres actions du programme régional ? réponse oui, pour des actions de renforcement de la ressource en quantité et en qualité.
- Quelle animation du PSADER : Quel interlocuteur ? quel accompagnement ? Quels conseils aux porteurs de projet, en particulier pour faire face au réel besoin d'ingénierie financière.

4. Réflexion et propositions

Celles-ci peuvent être synthétisées de la façon suivante :

	Agriculture et développement durable des territoires ruraux;	Agriculture et développement durable des territoires périurbains
Problèmes posés ou questions	Faiblesse relative du revenu agricole Fragilité sociale : part importante des résidences secondaires, réduction des services, manque d'habitats permanents Motivation très forte des jeunes pour rester au pays mais forte difficulté d'installation Agrandissement des exploitations au détriment des installations Risques d'incendies croissants Menaces sur la collecte laitière	Fragilisation de l'agriculture sur le bassin valentinois : agriculture réservoir d'espaces plus qu'activité économique. Effondrement de la filière fruits Existence d'espaces non constructibles peu valorisés par l'agriculture Développement d'activités économiques très demandeuses de surfaces

Objectifs	Reconnaître le rôle structurant de l'agriculture dans l'aménagement du territoire de la Vallée du Rhône et dans la préservation des paysages Favoriser l'utilisation des produits agricoles locaux de qualité dans les cantines et la restauration collective N'intervenir en faveur de l'installation que lorsqu'il y a une réelle dynamique locale favorisant l'installation et non l'agrandissement ou l'extension urbaine Favoriser l'installation dans des activités multifonctionnelles non aidées par ailleurs Appuyer la mise en place d'un pôle de recherche et d'expérimentation pour l'agriculture et l'élevage de qualité en particulier biologique, économe d'emprunts et d'intrants Développer les liens entre les pôles urbains et les zones rurales, au travers de la recherche, de la commercialisation (vente directe, transformation des produits), développement de services (tourisme, éducation, services ...)
------------------	---

Enfin, quelques propositions très concrètes ont été émises :

- favoriser la mise en place de comités locaux d'installation (au niveau intercommunal), permettant de favoriser les installations au détriment des agrandissements et aider des installations non éligibles à la DIJA (Dotation à l'Installation des Jeunes Agriculteurs accordée à des jeunes agriculteurs, sur la base de critères exigeants en terme de taille de l'exploitation),
- mettre en place des expérimentations foncières originales : stockage de terre dans des zones menacées par l'urbanisation, préemption des sièges d'exploitation dans l'objectif d'installer les jeunes et de créer des activités, en utilisant au maximum les nouveaux dispositifs prévus par la loi (agence foncière des collectivités territoriales),
- développer la médiation entre les différents usagers du territoire et des moments de rencontre entre les acteurs du monde rural,
- mettre en place un point de vente directe des produits du territoire sur l'espace de la gare Rovaltain.

Les prochaines réunions du CLD seront consacrées au bilan des 2 premières années de fonctionnement du CLD VALDAC, puis à l'élection du président

- **Jeudi 6 septembre** : 19H00 à Saint Laurent du Pape : bilan de l'action du CLD et propositions
- **Lundi 1^{er} octobre** : au Centre Universitaire Latour Maubourg : 19H00 : élection d'un ou d'une Président(e)

Fait le 5 juillet 2007

Pierre-Antoine LANDEL

P.J : présentation du diagnostic